

DELIBERATION N° 90/04-05 - CREATION DE 2 COURTS DE TENNIS COUVERTS SUR LE PLATEAU/RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle à l'Assemblée les délibérations N° 89/09-06 et 89/11-12 décidant de créer deux courts de tennis couverts sur le Plateau.

A la suite de l'appel d'offres sur concours, le jury s'est réuni à 3 reprises afin d'analyser les offres et de visiter les réalisations des entreprises soumissionnaires. Le résultat des offres est le suivant :

	<u>1 travée :</u>	<u>2 travées :</u>
LAFRANQUE	1 903 524, 07 F TTC	
GIE TOILSURBOIS		1 870 880, 00 F TTC
CENTRAL COURT	2 316 052, 00 F TTC	
BATOR	2 255 289, 20 F TTC	
L.C.P.	1 997 450, 85 F TTC	
BOSCO	3 005 960, 00 F TTC	

Après analyse des différents projets, le jury s'est prononcé unanimement sur un projet ne comportant qu'une seule travée et son choix s'est porté sur l'entreprise LAFRANQUE. Le coût d'objectif initial de 1 814 580, 00 F TTC serait porté à 1 994 580, 00 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confirmer le choix du projet proposé par l'entreprise LAFRANQUE, retenu par le jury, pour un montant de 1 903 524, 07 F TTC,
- de fixer le nouveau coût d'objectif de l'opération à 1 994 580, 00 F TTC,
- d'inscrire 180 000 F en crédits supplémentaires au programme 63/90 article 2350-63 du budget 1990,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.